

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS

Séance du 7 décembre 2021 18H30

L'An deux mille vingt et un le 7 décembre à 18H30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle , LESEUTE Emilie, SEGUIN Laurence, DUCATEL Céline , MM SELLIER François, GUERBIGNOT Jérémy, LAQUERRIERE François, QUAEGEBEUR Pierre, LEGRAND Gary

ABSENTS : HERMAND Frédéric (pouvoir Jérémy GUERBIGNOT) LEVASSEUR Chantal (pouvoir Laurence SEGUIN) DESVOGES Sandrine (pouvoir Emilie LESEUTE), WYKURZ Marc Antoine (pouvoir Gary LEGRAND)

Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy

ORDRE DU JOUR

- **Délibération Eolfi : enquête publique**
- **Travaux 2022 / Subvention**
- **Reprise de concession**
- **Subvention collègue : voyage scolaire**
- **Questions diverses**

- **Délibération Eolfi : enquête publique**

Objet : Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique portant sur le projet de construire et d'exploiter le parc Eolien de la Cense sur la Commune de Saint-André-Farivillers

Le Maire rappelle le soutien du Conseil municipal pour le développement, la construction et l'exploitation du parc éolien de la Cense sur le territoire de la commune de Saint-André-Farivillers, par la société EOLFI, à laquelle s'est substituée la société Parc Eolien Oise 2

La Société a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale le 15 novembre 2019 auprès des services de la Préfecture de l'Oise, aux fins d'obtenir l'autorisation d'exploiter quatre éoliennes, d'une hauteur en bout de pale de 150 mètres et d'une puissance unitaire maximale de 3 MW, et de deux postes de livraison.

Dans le cadre de l'instruction de ladite demande d'autorisation, par un arrêté daté du 28 octobre 2021, Madame la Préfète de l'Oise a prescrit l'ouverture d'une procédure d'enquête publique, en cours pour une durée de 31 jours, du 17 novembre au 17 décembre 2021.

L'enquête publique ne soulève aucune observation de la part du conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le Conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ÉMET un avis FAVORABLE** pour la réalisation du Projet sur le territoire de la Commune.

- **Travaux 2022 / Subvention**

Subvention demandée en 2021 / travaux 2022

Etude sécuritaire en cours

Coût : 7 965.00 € ht / Subvention : 3 .106.00 €

Travaux création de trottoirs et aménagement parking école

Coût : 33 628.00€ ht / Subvention : 16 470.00 €

Aménagement écoulement et allées du cimetière
Coût 81 509.00 € / Subvention 32 603.60 €

Etude et devis à envisager

Travaux sécuritaire suite étude / département
Accessibilité des bâtiments / DETR
Façade école et logements / DETR
Tableau numérique préfa / écran mairie / DSIL
Tondeuse (petite) / Dassault
Calvaire / petit patrimoine CCOP

- Reprise de concession

Délibération du conseil municipal décidant la reprise d'une concession

Le conseil municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. COMMELIN Hervé

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune de la concession 124 de Mr Lebon Richard dans le cimetière communal, concession libre à ce jour ;

Considérant que la concession dont il s'agit est libre Mr STAELEN Richard ayant fait un courrier pour rétrocéder cette concession à la commune,

Vu la demande de Mr Goguey Daniel pour acheter cette concession

Délibère :

Art. 1er. – la concession délivrée sous le n° 124, à Monsieur LEBON Richard, dans le cimetière communal est réputée libre.

Art. 2. – Monsieur le maire est autorisé à reprendre ladite concession au nom de la commune et à la remettre en service pour une nouvelle inhumation

Art. 3. – La concession 124 sera attribué à Mr ET Mme Goguey Daniel

- Subvention collègue : voyage scolaire

La commune a reçu un courrier du collège de Froissy pour une demande de subvention pour une sortie de 2 jours en pleine nature, 4 enfants de la commune sont concernés par ce voyage, le coût de cette sortie est estimé à 115 €/ enfant, le collège sollicite une subvention.

En 2019 la commune a participé pour une sortie classe verte pour l'école de Thieux pour un enfant de la commune à hauteur de 68 €/ enfant.

- Questions diverses

Mr le maire signale un problème d'odeur au niveau de la mare à Farivillers, nous allons voir ce que l'on pourrait faire pour solutionner le problème. Une analyse de l'eau sera surement effectuée

Mme Seguin demande si les vœux du maire ainsi que l'arbre de Noël seront faits. L'arbre de Noël sera assuré, concernant les vœux du maire, à voir en fonction de l'évolution sanitaire

Mr Quaegebeur demande si un nettoyage des cédex pourrait être effectué car ceux-ci sont sales, les cantonniers le feront lors du nettoyage des panneaux d'entrées de village.

Concernant la plaque d'hommage à Mr Dassault, celle-ci sera mise à l'école de musique à Farivillers.

Mr Laquerriere demande si un ciné rural pourrait être mis en place dans la commune, a envisager car il y a déjà de nombreuses animations dans la salle.

Il signale que la porte de l'Église frotte, celle-ci pourrait être relevée ? Le nécessaire va être fait.

Il demande si les vœux du maire sont annulés, s'il serait possible de faire une carte pour présenter les vœux du conseil.

Mr Legrand informe que le camion de pizza sera présent Lundi sur le parking de la mairie

Mr Guerbignot informe que l'entreprise Belle elec a été oublié sur le journal communal, celui-ci va être rappelé sur le site et Facebook.

Il signale également que devant chez Mr Machain à Bois-Renault, le trottoir provoque un écoulement d'eau dans son garage lors de forts orages. Le nécessaire sera effectué lors des travaux de voirie.

Séance levée à 19h26